

### Le Président

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;*
- Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au Diplôme national de Licence le règlement pédagogique en cycle licence – Licences Sciences, Technologie, Santé – DEUST et Licences Professionnelles 2025-2026 ;*

### Arrête

**Article 1 :** Le jury d'examen pour l'attribution de la **Licence Sciences et Techniques des Activités - Physiques Adaptées à la Santé en formation initiale** pour l'année universitaire **2025-2026** est composé comme suit :

**Semestres : 5 - 6**

**Président du jury :** Mathieu Gomez

**Membres du jury :**

- Eugénie Avril
- Thierry Arnal
- Stéphane Bednarek
- Hervé Champin
- Philippe Jospin
- Laura Wallard
- Guillaume Richard

**Article 2 :** Le présent arrêté est d'application immédiate.

**Article 3 :** Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement au moins 15 jours avant les épreuves.

**Article 4 :** Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 1<sup>er</sup> décembre 2025

Le Président de l'Université Polytechnique  
Hauts-de-France  
Abdelhakim ARTIBA



UNIVERSITÉ POLYTECHNIQUE HAUTS-DE-FRANCE  
Université Polytechnique  
HAUTS-DE-FRANCE